



## CAHIER DES CHARGES

Objet :

### Ameublement du centre de ressources-Bibliothèque de la Maison du Parc

Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
Contact	Danielle GERLIER, <i>responsable administrative et financière</i> Tél : 0490904400 ou 0490904403 – Courriel : <a href="mailto:raf@parc-alpilles.fr">raf@parc-alpilles.fr</a> Jonathan BAUDEL, <i>chargé de mission DFCI et forêt durable, pour le suivi technique</i> – tél 0490904407 ou 0608634894 – courriel : <a href="mailto:j.baudel@parc-alpilles.fr">j.baudel@parc-alpilles.fr</a>
Date limite de candidature :	Vendredi 12 juin 2026 à 17 h

## 1. Contexte

La Maison du Parc est située 2, boulevard Marceau, 13210 Saint Rémy de Provence. L'ouverture de la Maison du Parc en 2016 à Saint-Rémy-de-Provence a permis un accueil du public de qualité et a grandement contribué à faire connaître le Parc naturel régional des Alpilles et à développer ses actions. Les usagers bénéficient actuellement d'une belle et vaste salle d'accueil, ainsi que d'un jardin ouvert au public, dont une partie est pédagogique. Des salles dédiées accueillent des expositions de qualité, en relation avec la charte du Parc, ouvertes au public.

Au-delà de ces aménagements, le Parc souhaite développer l'éco-citoyenneté en mettant à disposition des usagers, y compris du public, un centre de ressources-bibliothèque.

Suivant les ambitions de la nouvelle charte du Parc, ce projet s'inscrit dans les mesures suivantes :

- Mesure 4.2.1 : Développer l'éco-citoyenneté chez le plus grand nombre par l'éducation à l'environnement et au territoire
- Mesure 4.2.2 : Communiquer auprès de tous les publics
- Mesure 4.1.2 : Œuvrer pour un développement culturel autour des valeurs et enjeux du Parc

La structure détient un fonds documentaire important constitué d'ouvrages notamment. Faute d'aménagements, ce fond n'a pas pu être encore présenté sur des rayonnages et ne peut être consulté. Le présent projet consiste à aménager la pièce située au 1<sup>er</sup> étage de la bâtisse ancienne et en faire un véritable centre de ressources-bibliothèque. Les usagers du Parc, y compris le public, pourraient ainsi s'installer dans cette pièce et consulter les ouvrages mis à disposition.

Pour faire réaliser cet ameublement, le Parc bénéficie d'une subvention d'investissement de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 80 %. La subvention permet de prévoir pour la conception et la pose des meubles en bois un budget maximum de 40 000,- € HT.

Sur la présentation graphique ci-après, il est possible de visualiser sur le plan de la Maison du Parc la pièce concernée et la disposition des rayonnages qui sont prévus.

## 2. Objectifs

Le projet consiste à équiper le centre de ressources-bibliothèque de deux grands meubles rayonnages ouverts pour accueillir les ouvrages ainsi que d'armoires fermées, le tout en bois.

L'amélioration de l'accueil du public passe par la possibilité que des visiteurs puissent consulter les ouvrages mis à leur disposition dans une bibliothèque-centre de ressources. Actuellement, cette salle a deux modestes bibliothèques vitrées où sont placés des ouvrages, ainsi qu'une petite table ronde et des chaises. Les deux bibliothèques existantes sont jolies, mais trop petites. Le nombre d'ouvrages à disposition reste très restreint faute d'aménagement pour installer les nombreux ouvrages que le Parc détient et qui pour le moment restent dans les cartons. L'aménagement de la pièce permettra de présenter tous les ouvrages et les proposer à la consultation du public et des acteurs internes du Parc dans de bonnes conditions.

Actuellement, les deux petites bibliothèques existantes sont contre les murs au sud de chaque côté de la porte fenêtre de la pièce. La table et les deux chaises sont placées sur un angle de la pièce. La pièce n'est pas utilisée car le fond n'est pas assez important pour pouvoir présenter un intérêt. Le projet consiste à meubler la pièce de deux grandes bibliothèques supplémentaires en bois. Celles-ci auront une forme en L, sur chaque côté de la pièce, comme le présente le croquis ci-après, assez hautes pour pouvoir contenir tous les ouvrages en stock. Par ailleurs, des armoires supplémentaires seront nécessaires pour accueillir le stock à venir.

Le Parc est inscrit dans une démarche de développement de la filière bois en Pin d'Alep. Pour s'inscrire dans cette démarche, il est souhaité que les deux grands meubles rayonnages ouverts soient **fabriqués de préférence en Pin d'Alep**. Mais la proposition peut prévoir un autre bois si le Pin d'Alep ne peut pas être envisagé, en expliquant les raisons de ce choix. La proposition peut aussi comprendre une variation avec un autre bois que le Pin d'Alep.

Dans tous les cas, il convient d'utiliser un bois dans le respect du développement durable en matière d'approvisionnement, en expliquant les caractéristiques de ce respect : certification du bois, pratiques de forêt durable, chaîne d'approvisionnement durable.

### 3. Présentation de la pièce actuelle et projet d'implantation des deux meubles bibliothèque :

Une visite est obligatoire avant la proposition. Il convient de prendre contact avec Danielle GERLIER par téléphone au 0490904400 et par mail à [raf@parc-arpilles.fr](mailto:raf@parc-arpilles.fr)

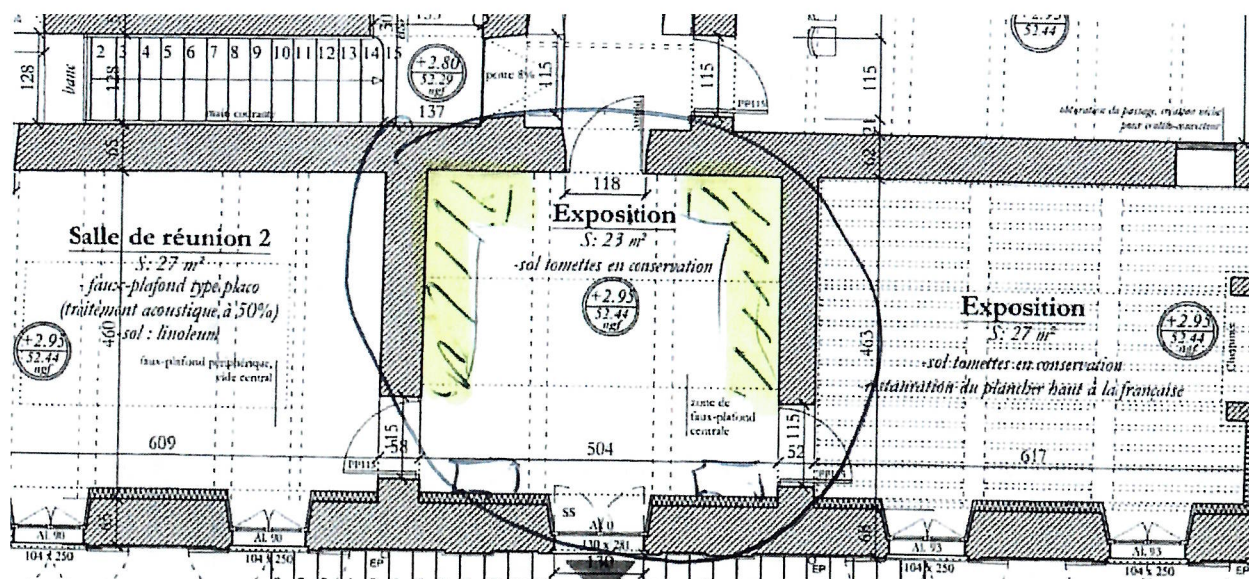
La visite permettra au candidat de visualiser la pièce qui recevra les meubles, et de mesurer les cotes.

Il s'agit d'une belle pièce où l'ancien et très haut plafond de la bâtisse provençale a été conservé, ainsi que les tomettes provençales qui ont été refaites en 2024. Ainsi, la pièce conserve le caractère patrimonial provençal de la bâtisse d'origine, ce qui explique aussi la volonté de faire réaliser un ameublement qui s'harmonise avec ce caractère patrimonial.

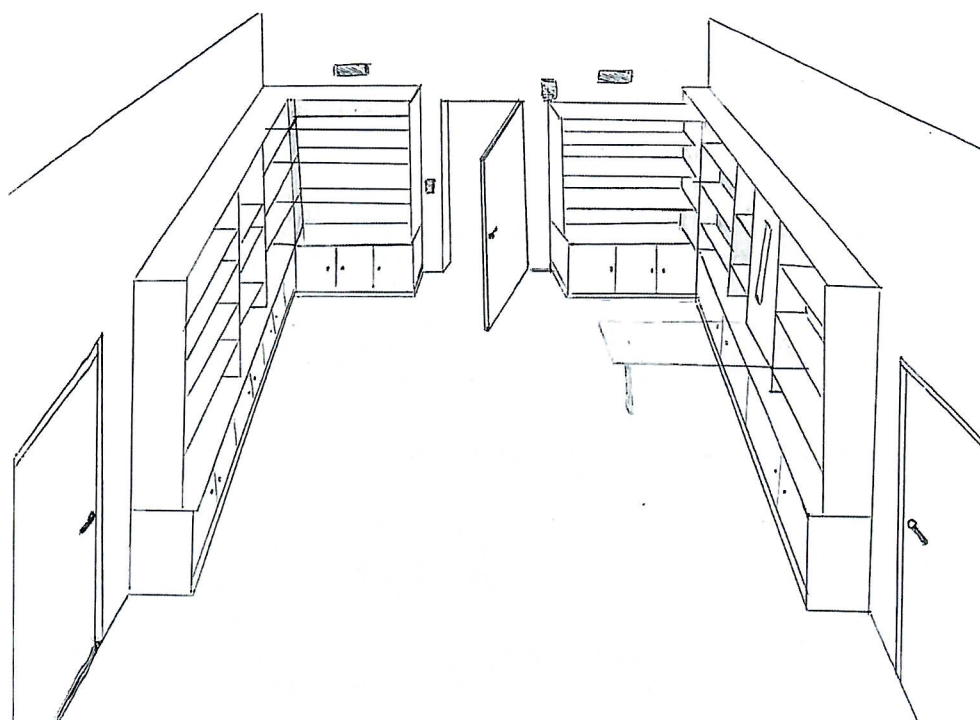
Les photographies ci-dessous permettent de visualiser un peu cette pièce, mais cela ne peut pas remplacer la visite obligatoire avant la proposition :



Le projet est de réaliser deux meubles bibliothèques-rayonnages suivant l'ébauche ci-dessous (meubles sur les surfaces colorées en jaune)



Plus précisément, l'esquisse à main levée ci-dessous permet d'appréhender plus justement ce qui est attendu, sachant que le plan sera affiné lors de la visite avant que le candidat fasse sa proposition, avec toutes les cotes déterminées précisément lors de la visite pour que le candidat puisse faire sa proposition :



La table qui se déplie sur l'esquisse sera proposée en option.

A noter que l'ensemble de ces points seront repris lors de la visite avec proposition du candidat : les profondeurs des rayonnages doivent pouvoir accueillir des lutrins qui seront disposés pour mettre en valeur certains ouvrages. Le boîtier d'appel d'urgence a été placé près de la porte d'entrée et doit pouvoir rester accessible. Les deux meubles bibliothèques devront être accrochées aux murs, et non pas seulement posés sur le sol.

Il est également prévu d'installer dans une pièce annexe des armoires fermées comme présentées ci-contre, fabriquées en panneaux medium MDF qui devront être peintes, sur un linéaire 3 mètres et un autre linéaire de 2,5 mètres, et sur une hauteur de 3 mètres environ. Les dimensions exactes seront à prendre lors de la visite avant la proposition. Les armoires seront équipées de rayonnages. Ces armoires fermées seront en option dans la proposition, mais le prix devra être compris dans le budget maximum global annoncé.



La proposition devra comprendre la conception et la pose, y compris le traitement du bois par lasure une fois les bibliothèques posées, pour la protection du bois. La couleur de la lasure sera déterminée entre le prestataire et le Parc une fois les bibliothèques posées. Les armoires fermées fabriquées en panneaux medium MDF devront être peintes. La fourniture et la pose de la lasure (ou de la peinture pour les armoires fermées) seront comprises dans la proposition.

#### **4. Calendrier prévisionnel**

L'exécution du projet pourra démarrer à réception du bon de commande.

Le prestataire aura 12 mois à partir de la réception du bon de commande pour réaliser la prestation. Le bon de commande sera établi entre le 15 juillet et le 31 juillet 2026.

Il n'est pas prévu d'avance au marché, mais le prestataire pourra être rémunéré après service fait relatif à chacune des phases. Chaque phase fera l'objet d'une vérification de service fait par le PNR Alpilles, après laquelle une situation sera établie et facturée par le prestataire. Le candidat dans sa proposition indiquera le pourcentage approximatif du montant du marché qu'il appliquera aux phases 1 et 2 (la troisième phase correspondant au solde de la prestation).

##### *4.1 Délai d'exécution*

Le délai d'exécution de la prestation court à partir de la réception du bon de commande par le prestataire auquel sera annexé la lettre de consultation valant contrat, signée de toutes les parties, et valant ordre de démarrage des prestations.

Le calendrier global d'intervention constituera l'une des pièces prise en compte dans le mémoire technique.

#### **5. Conditions de Règlement**

Le règlement aura lieu après exécution de la prestation et certification du service fait par le PNRA. Les acomptes pourront être réglés après certification du service fait par le PNRA suivant les phases intermédiaires.

Le prestataire pourra être rémunéré en tenant compte des situations suivantes :

- Phase n° 1 : plan précis et détaillé des meubles et découpage du bois avant assemblage
- Phase n° 2 : pose des meubles
- Phase n° 3 : finissage par lasure ou peinture des meubles

Il n'est pas prévu d'avance au marché. Chaque phase fera l'objet d'une vérification de service fait, après laquelle une situation sera établie et facturée par le prestataire. Le candidat dans sa proposition indiquera le pourcentage du montant du marché qu'il appliquera aux phases 1 et 2 (la troisième phase correspondant à un solde).

En cas de retard non justifié, le PNRA se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard.

## **6. DOCUMENTS A FOURNIR EN REPOSE A CETTE CONSULTATION**

### **6.1 Compétences**

Le candidat présentera ses compétences et références.

### **6.2 Mémoire technique**

Les candidats répondant à l'appel d'offre doivent démontrer une bonne compréhension du présent cahier des charges.

Le prestataire présentera un mémoire technique détaillant :

- Ses compétences
- Ses références en réalisation d'ameublements
- Le détail de la fabrication y compris du bois utilisé
- Un plan détaillé de l'ameublement
- Les variantes pour l'utilisation des essences de bois
- La table en option
- Les armoires fermées en option

### **6.3 Le calendrier de réalisation**

### **6.4 Le devis détaillé avec les variantes le cas échéant et les options.**